



République Française
Département du PUY-de-DÔME
Canton de GERZAT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 26 septembre 2023

N°2023-59

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

La convocation de la présente séance a été :

Affichée en mairie le 18 septembre 2023

Envoyée à la presse le 18 septembre 2023

Affichée au panneau électronique le 18 septembre 2023

Présent(e)s : vingt (20)

Mme MANDON Christine, Mme PIRONIN Maryse, PRADIER Eric, Mme ALAPETITE Nadine, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme GHESQUIERE Chantal, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, M. M. ESPINASSE Philippe, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (04)

M. AMAZIGH Mohammed Hamid a donné pouvoir à Mme CHETTOUH Aïcha,

M. BAYLE Dominique a donné pouvoir à Mme GHESQUIERE Chantal,

M. FAGONT Alain a donné pouvoir à Mme MANDON Christine,

Mme REVEILLOUX Françoise a donné pouvoir à Mme SOARES Maryse.

Absent(e)s: trois (03)

M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Délibération 2023-59**Objet : Tarifs du restaurant scolaire - « Repas occasionnel » et « Adultes »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
 Vu les articles L2331-1 et suivants du code général des collectivités territoriales sur les recettes de la section fonctionnement,
 Vu la délibération 2023-17 du Conseil Municipal d'Aulnat fixant les tarifs du restaurant municipal,
 Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 19 septembre 2023,
 Considérant qu'une refonte des tarifs de la restauration scolaire, permettant une progressivité de ces derniers, a été actée par la délibération N°2023-17 du 21 mars 2023,
 Considérant qu'il convient de compléter cette délibération pour les repas occasionnels élèves et les adultes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal

DECIDE DE

valider les tarifs pour les repas occasionnels élèves et les adultes tels que proposés ci-dessous à compter du 1er octobre 2023.

Tarifs du restaurant scolaire REPAS OCCASIONNELS ELEVES ET ADULTES		
TARIF ANNEE SCOLAIRE / 2023-2024		
Zone de tarification	Tranche de tarification	REPAS
TARIF AULNAT	0-300	5,14 €
	301-500	5,62 €
	501-700	6,10 €
	701-900	6,57 €
	901-1200	7,05 €
	1201-1400	7,53 €
	>1401	8,00 €
ADULTES		8,00 €

Le tarif du repas non pris sera facturé

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

**En mairie d'Aulnat,
le 05 octobre 2023,**

**Madame le Maire,
Christine MANDON**



**La secrétaire de séance,
COUTANSON Paseale.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité .
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (par voie postale - 6 Cour Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délais de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Un recours gracieux est possible dans ce même auprès de Madame le Maire, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.